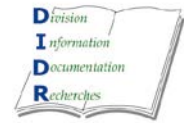


22 juin 2020



Situation des minorités sexuelles et de genre

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Définitions et cadre juridique	4
1.1. Définitions.....	4
1.2. Cadre juridique	4
1.2.1. Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par le pays.....	4
1.2.2. Le cadre juridique national	5
2. Situation sociale.....	7
2.1. Attitude de la société	7
2.1.1. Perception générale.....	7
2.1.2. Attitude des médias.....	8
2.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses	9
2.1.4. Violences et atteintes aux droits	11
2.2. Visibilité des minorités sexuelles et de genre.....	14
3. Attitude des autorités.....	21
3.1. Protection des forces de l'ordre	21
3.2. Accès à la justice et application des lois.....	23
Bibliographie	25

Résumé : La Turquie ne pénalise plus l'homosexualité depuis 1858. Elle dispose d'une Constitution et d'un arsenal législatif pénal pour lutter contre les discriminations et défendre l'égalité de traitement, construits autour du principe même de la laïcité de l'Etat. L'orientation sexuelle et l'identité de genre (OSIG) ne sont toutefois pas des motifs explicitement mentionnés dans la législation. Cela peut parfois conduire les autorités de police à ne pas enregistrer la plainte préalable nécessaire pour ouvrir une enquête . Parfois même, la police commet des formes de harcèlement contre les personnes LGBTI, dans un contexte où l'homophobie et la transphobie de la société demeurent majoritairement répandues et conduisent à des violences contre les personnes LGBTI, voire des meurtres fréquents, notamment à l'encontre des personnes transgenres. Les autorités turques n'enquêtent pas de façon adéquate, les faits n'étant que rarement qualifiés de crimes de haine. Les personnes LGBT victimes de discriminations ont en outre rarement recours à la justice. De plus, les instances judiciaires reconnaissent des circonstances atténuantes aux personnes qui perpétuent des discriminations ou des violences contre les personnes LGBTI.

Malgré ce contexte social et juridique, il y a un milieu revendicatif LGBTI et des lieux de rencontre plus développés et plus visibles en Turquie que dans les autres pays du Moyen-Orient, notamment dans la métropole d'Istanbul. Le réseau associatif LGBTI s'est développé jusqu'en 2013-2014 dans le sillage du mouvement civique du Parc de Gezi, avec des marches des fiertés LGBTI de plus en plus fréquentées. Toutefois, depuis 2015 et encore plus depuis la tentative de coup d'Etat de juillet 2016 ayant entraîné la proclamation de l'état d'urgence, le milieu LGBTI turc est exposé à des formes de répression policière. Désormais toutes les manifestations publiques donnant une visibilité aux minorités sexuelles et de genre sont interdites dans les villes du pays. Le Président de la République Recel Tayyip ERDOĞAN, secondé par les membres de son Gouvernement et par le chef de

la Direction des Affaires religieuses (Diyanet) renforce chaque année d'avantage l'orientation politique islamo-conservatrice de son parti l'AKP. Le président justifie de plus en plus les discours publics homophobes et transphobes des dirigeants politiques, mettant en cause le principe de laïcité de l'Etat.

Abstract : Turkey has not penalized homosexuality since 1858. Its constitution and criminal-law framework provide protections against discrimination and to defend equal treatment, built around the very principle of the secularity of the State. However, sexual orientation and gender identity (SOGI) are not explicitly specified in the legislation as grounds in this context. This can sometimes lead to police failure to register the preliminary complaint that is required to open an investigation. Even sometimes the police commit forms of harassment against LGBTI persons, in a context in which the homophobia and transphobia of society remain widespread and lead to violence against LGBTI persons, or even frequent murders, especially against transgender people. The Turkish authorities do not adequately investigate those cases, with such violence against LGBTI persons only rarely being classified as hate-crime. Furthermore, LGBTI persons subjected to discrimination only rarely pursue legal redress. Moreover, courts recognize mitigating circumstances for persons who perpetrate discrimination or violence against LGBTI people.

Despite this social and legal context, in Turkey, there are a LGBTI protest movement and a LGBTI scene with meeting places more developed and visible than in other countries in the Middle East, especially in the metropolitan area of Istanbul. The LGBTI organizations network developed until 2013-2014 in the wake of the civic movement in Gezi Park, with increasingly attended LGBTI pride marches. However, since 2015 and even more since the attempted coup in July 2016 which led to the proclamation of the state of emergency, the Turkish LGBTI community has been exposed to forms of police repression. Henceforth all public demonstrations giving visibility to sexual and gender minorities are banned in the country's cities. President of the Republic Recep Tayyip ERDOĞAN, assisted by the members of his Government and by the head of the Directorate of Religious Affairs (Diyanet) reinforces each year more the Islamo-conservative political orientation of his party the AKP. The President justifies more and more the homophobic and transphobic public speeches of the political leaders, challenging the principle of the secularity of the State.

Nota : Les termes qualifiant les minorités sexuelles et de genre dans cette note sont ceux utilisés dans chacune des sources correspondantes référencées en notes de bas de page, à savoir LGBTTIQ (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, transsexuelles, intersexuées et queer), LGBTIQ, LGBTI, LGBT ou LGBTIQA (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes, queer et personnes asexuées), LGBT+.

La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Définitions et cadre juridique

1.1. Définitions

Le préambule des principes de Jogjakarta¹ définit les concepts « identité de genre » et « orientation sexuelle » ; ces définitions sont reprises par le HCR² :

« L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. »

« L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire »³.

Dans la présente note, les « minorités sexuelles et de genre » sont les personnes considérées comme appartenant à une minorité sexuelle du fait de leur orientation sexuelle et/ou à une minorité de genre du fait de leur identité de genre.

1.2. Cadre juridique

1.2.1. Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par le pays

La Turquie a adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le pays a également ratifié, le 15 août 2000, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁴ et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁵. Il a ratifié le 18 mai 1954 la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales⁶.

En adoptant/ratifiant ces textes, l'Etat s'engage à respecter au niveau national les droits de l'homme auxquels ils se réfèrent – qui s'appliquent à tous indistinctement, notamment, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre – et/ou à respecter le principe de non-discrimination, principe consacré notamment par la Charte des Nations Unies.

¹ Les principes de Jogjakarta, 03/2007, [url](#)

² UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, HCR/GIP/12/01, 23/10/2012, [url](#)

³ Les principes de Jogjakarta sur l'application du droit international des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ont été élaborés par un groupe d'experts des droits de l'Homme en 2006. Ces définitions ont été reprises par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme. Cf. Les principes de Jogjakarta, 03/2007, [url](#).

⁴ United Nations Human Rights Council (HRC), « Ratification Status for Turkey », s.d. , [url](#)

⁵ United Nations Human Rights Council (HRC), « Ratification Status for Turkey », s.d. , [url](#)

⁶ Conseil de l'Europe, « Etat des signatures et ratifications du traité 005 - Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales », m. à j. le 18/05/2020, [url](#)

1.2.2. Le cadre juridique national

La Turquie, pays dont la population est majoritairement de confession musulmane, a supprimé depuis 1937 toute référence religieuse dans sa Constitution pour inscrire la laïcité comme étant l'une des caractéristiques fondamentales de la République⁷.

Le **Préambule de la Constitution** de la République de Turquie proclame le principe de laïcité requérant la non-ingérence absolue des sentiments religieux sacrés dans les affaires de l'Etat et la vie politique⁸. **L'article 2** de la Constitution définit la République de Turquie comme un Etat démocratique, laïque et social gouverné par le principe de l'Etat de droit⁹. Le principe de laïcité de la République est rappelé aux articles 13, 14, 68, 81, 103, 136 et 174 de la Constitution dont l'article 24 proclame par ailleurs la liberté de religion et de conscience¹⁰.

L'article 10 de la Constitution turque proclame le principe de l'égalité devant la loi sans discrimination¹¹ :

« Article 10 - Tout le monde est égal devant la Loi sans distinction de langue, race, couleur, sexe, opinion politique, conviction philosophique, religion et secte, ou en raison d'aucune sorte de motif. Les hommes et les femmes ont des droits égaux. L'Etat a l'obligation de garantir que cette égalité existe en pratique. Les mesures prises dans ce but ne doivent pas être interprétées comme contraires au principe d'égalité. Les mesures prises pour les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les veuves et orphelins de martyrs, de même que pour les invalides et les vétérans de guerre ne doivent pas être considérées comme des violations du principe d'égalité. Aucun privilège ne doit être accordé à aucun individu, aucune famille, aucun groupe ou aucune classe. Les organes d'Etat et les autorités administratives sont obligés d'agir en respect du principe d'égalité devant la Loi dans toutes leurs procédures. »¹².

Le droit turc a décriminalisé les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe depuis 1988 et établit un âge de majorité sexuelle identique pour les hétérosexuels et les homosexuels¹³. A quelques exceptions près, dont le Code de discipline et le règlement médical militaires, les dispositions législatives nationales turques ne sont pas discriminatoires à l'encontre des individus sur la base de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre¹⁴.

Toutefois, le droit turc ne mentionne ni la notion d'orientation sexuelle, ni celle d'identité de genre comme motifs de discrimination¹⁵ et il n'existe aucun dispositif juridique positif ni de lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, ni d'affirmation d'égalité des droits incluant les minorités sexuelles ou de genre¹⁶. La Loi n°6701 prévoyant jusqu'à trois ans de prison pour les discours de haine ou les actes

⁷ Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#)

⁸ République de Turquie, Cour constitutionnelle de la République de Turquie, « Constitution of the Republic of Turkey », s.d., [url](#)

⁹ République de Turquie, Cour constitutionnelle de la République de Turquie, « Constitution of the Republic of Turkey », s.d., [url](#)

¹⁰ République de Turquie, Cour constitutionnelle de la République de Turquie, « Constitution of the Republic of Turkey », s.d., [url](#)

¹¹ République de Turquie, Cour constitutionnelle de la République de Turquie, « Constitution of the Republic of Turkey », s.d., [url](#)

¹² République de Turquie, Cour constitutionnelle de la République de Turquie, « Constitution of the Republic of Turkey », s.d., [url](#)

¹³ Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Conseil de l'Europe, 12/2011, p.24, [url](#) ; ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#)

¹⁴ Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#) ; ILGA, 11/2014 [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Freedom House, 2020, [url](#)

¹⁵ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

¹⁶ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#) ; ILGA-Europe, « Rainbow Europe », 2020, [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Freedom House, 2020, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

injurieux ne cite, à l'instar de la Constitution, comme motifs de discrimination recevables, que « la langue, la race, la couleur, le genre, l'opinion politique, la conviction philosophique, l'appartenance à une religion ou une secte »¹⁷.

Par ailleurs, il est relevé de nombreux cas d'applications discriminatoires des lois à l'encontre des personnes LGBT¹⁸. Ainsi, **les dispositifs du Code pénal** de répression de « l'indécence », « l'exhibitionnisme public » ou les « offenses contre la moralité publique », maintenus lors de la révision du Code pénal en 2005¹⁹, sont des griefs souvent utilisés par les employeurs ou par la police²⁰ pour restreindre les droits des personnes LGBT²¹ ou pour infliger des amendes à des personnes transgenres²². La loi turque contient aussi des dispositions sur « la protection de la famille » et sur « le comportement sexuel non-naturel » utilisées pour discriminer les personnes LGBTI²³. De plus, l'absence de protection légale explicite pour les personnes LGBT s'apparente à une couverture légale tacite pour les actes de violences et de discriminations, notamment à travers **l'article 29 du Code pénal** prévoyant des circonstances atténuantes pour « acte non justifié » ou « provocation non justifiée » (cf. 3.)²⁴. En ce qui concerne la **loi militaire**, celle-ci discrimine ouvertement au motif de l'orientation sexuelle en qualifiant l'homosexualité de « maladie psychosexuelle »²⁵ ou de « désordre psychotique » jusqu'en novembre 2015²⁶. A cette date, l'Armée turque modifie sa politique d'exemptions en qualifiant l'homosexualité non plus en termes pathologiques mais de façon plus neutre « d'attitude et comportement sexuels », sans que les associations LGBT turques ne puissent y voir des conséquences en termes de changements des pratiques réelles²⁷. Alors que le service militaire obligatoire s'applique à tout citoyen turc masculin âgé de 18 à 41 ans, les hommes homosexuels sont interdits de servir dans l'armée²⁸. Pour être exemptés, leur homosexualité doit être démontrée, d'une manière qui s'avère « humiliante et dégradante »²⁹. Depuis novembre 2015, les hommes homosexuels n'ont plus à produire des photos intimes à caractère sexuels ou à subir des examens anaux³⁰. Toutefois, des médecins sont chargés d'examiner et observer les comportements d'hommes supposés homosexuels et de se prononcer sur leur façon de parler³¹.

Aucune loi nationale ne limite la liberté d'expression sur les questions liées aux minorités sexuelles et de genre³². Le droit à la liberté d'expression est garanti par la Constitution turque, même si, de fait, des obstacles juridiques à la liberté des médias (dont la presse écrite) demeurent persistants³³.

En outre, **concernant les personnes transgenres**, La Turquie demeure l'un des rares pays au monde ayant adopté une loi sur la reconnaissance de genre pour les personnes ayant suivi un traitement de réassignation sexuelle³⁴ (dispositif figurant désormais à

¹⁷ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

¹⁸ ILGA, 11/2014 [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

¹⁹ AI Monitor, 15/12/2013, [url](#)

²⁰ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²¹ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

²² AI Monitor, 15/12/2013, [url](#) ; ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

²³ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁴ ILGA, 11/2014 [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

²⁵ AI Monitor, 15/12/2013, [url](#) ; Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#)

²⁶ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

²⁷ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

²⁸ AI Monitor, 15/12/2013, [url](#) ; Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#) ; Freedom House, 2020, [url](#)

²⁹ AI Monitor, 15/12/2013, [url](#) ; Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

³⁰ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

³¹ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

³² Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#)

³³ Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#)

³⁴ Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#) ;

La réassignation sexuelle désigne le traitement médical (hormonal) et/ou chirurgical visant à changer de sexe suivi par une personne dont l'identité de genre et/ou l'expression de genre diffèrent du sexe qui lui a été conféré à la naissance.

l'article 40 du Code civil)³⁵, mais selon des conditions limitatives de procédures : être célibataire, âgé d'au moins 18 ans, être en possession d'un diagnostic psychiatrique et être définitivement incapable de reproduction³⁶. **L'article 27 du Code civil**³⁷ incluant prévoit la possibilité de changer légalement de prénom³⁸. Toutefois, le 10 mars 2015, par le jugement « YY vs Turquie », la Cour européenne des droits de l'Homme qualifie cette exigence de stérilisation d'une personne transgenre pour l'admettre à une chirurgie de réassignation de genre, de « violation de son droit à une vie privée et familiale » (énoncé à l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme et des libertés fondamentale)³⁹. En mars 2018, la Cour constitutionnelle de Turquie décide d'éliminer l'obligation préalable de stérilisation pour reconnaître juridiquement une réassignation de genre mais en juin 2018 le prérequis de la stérilisation semble toujours exigé, en pratique⁴⁰.

2. Situation sociale

2.1. Attitude de la société

2.1.1. Perception générale

Selon le classement 2016 « Rainbow Europe » de 49 pays européens au regard des droits pour les personnes LGBTI réalisé par l'organisation non gouvernementale internationale ILGA Europe, sur fonds de l'Union européenne, la Turquie se classe au 46^e rang sur 49, juste devant les trois derniers pays : l'Arménie, la Russie et l'Azerbaïdjan⁴¹.

Selon le classement 2020 « Rainbow Europe » des mêmes 49 pays européens par ILGA Europe, la Turquie se classe désormais derrière l'Arménie et la Russie, au 48^e rang sur 49, l'Azerbaïdjan occupant la dernière place⁴².

L'hostilité à l'égard des personnes LGBT est très répandue dans la société turque. Selon une enquête réalisée en 2013 et citée dans le cinquième cycle de monitoring du Rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance⁴³ du Conseil de l'Europe de 2016, 78% des Turcs interrogés, soit le pourcentage le plus élevé de tous les pays européens couverts par l'étude, affirment que la société ne devrait pas accepter l'homosexualité⁴⁴. Selon une autre enquête citée dans le même rapport de l'ECRI, 84% des Turcs interrogés affirment ne pas souhaiter avoir des personnes LGBT en tant que voisins⁴⁵. Les personnes LGBT restent pour la plupart invisibles et seulement 38,5 % d'entre elles font leur *coming out* à au moins un membre de leur famille⁴⁶. 78,9% des personnes LGBT n'affichent pas ouvertement leur orientation sexuelle ou leur identité de genre au travail⁴⁷. Toutefois, une enquête de l'institut IPSOS de 2015 donne un tableau quelque peu plus nuancé en avançant que les Turcs sont favorables à 46% (soit une

³⁵ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

³⁶ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

³⁷ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

³⁸ ILGA-Europe, « Rainbow Europe », 2020, [url](#)

³⁹ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

⁴⁰ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

⁴¹ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

⁴² ILGA-Europe, « Rainbow Europe », 2020, [url](#)

⁴³ Organe connu sous son acronyme anglais « ECRI » pour « European Commission against Racism and Intolerance »

⁴⁴ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#)

⁴⁵ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#)

⁴⁶ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#)

⁴⁷ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#)

importante minorité) à une forme de reconnaissance légale pour les couples de personnes de même sexe⁴⁸.

Selon une déclaration de début 2018 des associations LGBTI turques Kaos GL et Pembe Hayat, la Turquie connaît une hausse des discours de haine anti-LGBTI, notamment dans les médias traditionnels ou en ligne, des discours ciblant parfois les organisations LGBT⁴⁹.

Début juin 2020, l'enseigne de vêtements et d'accessoires de sport française Decathlon est confrontée en Turquie à des appels au boycott sur les réseaux sociaux lorsque sa filiale locale publie pour sa communication commerciale le logo de sa marque aux couleurs de l'arc-en-ciel associé à un message inclusif « toutes les couleurs sont bienvenues à Decathlon », perçu comme un soutien aux personnes LGBT⁵⁰. L'appel au boycott est notamment relayé par Hilal KAPLAN, éditorialiste proche du gouvernement de Recep Tayyip ERDOĞAN⁵¹. L'enseigne qui réplique alors en se disant explicitement « contre toute forme de discrimination » reçoit toutefois le soutien d'internautes turcs sur les réseaux sociaux⁵².

2.1.2. Attitude des médias

Selon l'organisation LGBTI turque Kaos GL, l'état d'urgence déclaré le 20 juillet 2016, suite à la tentative de coup d'Etat contre le gouvernement du Président Recel Tayyip ERDOĞAN, entraîne au cours du second semestre 2016 la disparition de la couverture des questions LGBTI dans la presse turque⁵³. L'association explique que les questions LGBTI apparaissent alors secondaires par rapport aux questions politiques posées par la tentative de coup d'Etat, y compris lorsqu'il s'agit de cas de meurtres de rue de personnes de la communauté LGBTI qui sont ainsi passés sous silence⁵⁴.

Les associations turques de personnes transgenres déplorent en particulier le manque de considération par les médias turcs officiels pour les assassinats de personnes transgenres⁵⁵.

Le 23 mai 2018, la Cour constitutionnelle de Turquie statue que le fait de qualifier publiquement les personnes LGBTI de « perverses » dans les médias n'est pas constitutif d'un « discours de haine » mais relève de l'exercice de la liberté d'expression⁵⁶.

Le 6 mars 2019, le présentateur de télévision de la Chaîne n°5 Çağlar CILARA discute des droits des personnes LGBTI avec un candidat à une élection municipale du principal parti d'opposition - le Parti républicain du peuple (*Cumhuriyet Halk Partisi/CHP*). Le journaliste est immédiatement limogé et son programme télévisé est annulé⁵⁷.

Parfois, ce sont les médias pro-gouvernementaux qui utilisent la « rhétorique anti-LGBTI »⁵⁸. En avril 2019, une analyse produite par l'association Kaos GL sur la couverture par les médias turcs des sujets LGBTI conclut que la moitié des contenus journalistiques reprennent des expressions discriminatoires et des discours de haine⁵⁹.

Le Conseil suprême de la Radio et la Télévision (RTÜK) mène une politique de censure contre toute évocation des questions LGBTI dans les médias audiovisuels⁶⁰. Il suspend ainsi durant l'année 2019 un *talk show* qui montre à l'écran un couple d'hommes

⁴⁸ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

⁴⁹ ILGA Europe, 23/02/2018, [url](#)

⁵⁰ Capital (avec AFP), 06/06/2020, [url](#)

⁵¹ Capital (avec AFP), 06/06/2020, [url](#)

⁵² Capital (avec AFP), 06/06/2020, [url](#)

⁵³ LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#)

⁵⁴ LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#)

⁵⁵ Têtu, 18/08/2016, [url](#)

⁵⁶ ILGA Europe, pp.118-119, 2019, [url](#)

⁵⁷ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

⁵⁸ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

⁵⁹ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

⁶⁰ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

homosexuels, arguant que cela est contraire aux valeurs nationales et morales de la société⁶¹. Une loi du 1er août 2019 donne au RTÜK de nouvelles compétences en matière de censure des contenus sur Internet, notamment sur la plateforme en ligne de diffusion de programmes Netflix⁶². Le 15 avril 2020, le président du Conseil suprême de la Radio et la Télévision, Ebubekir ŞAHİN fait une déclaration avec une portée discriminatoire anti-LGBTI, en annonçant qu'il envisage une possible censure de la plateforme de diffusion de séries Netflix en Turquie⁶³. Il se déclare déterminé à ne pas permettre le développement de « l'immoralité », après une campagne de presse dénonçant la production d'une série turque par la plateforme Netflix intitulée « Love 101 », comme faisant « la promotion de la déviance homosexuelle »⁶⁴.

2.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses

Les discours politiques officiels sont marqués par l'orientation idéologique islamo-conservatrice du Président turc Recep Tayyip ERDOĞAN⁶⁵ et de son parti, le Parti de la justice et du développement, au pouvoir (*Adalet ve Kalkınma Partisi/AKP*)⁶⁶. En avril 2015, le ministre de la Justice Bekir BOZDAG de l'AKP annonce son intention de construire des prisons uniquement pour les personnes LGBT, en avançant qu'il s'agit d'une mesure de protection en faveur des détenus LGBT contre les agressions. Un premier centre est construit à Izmir dans le but d'y accueillir tous les prisonniers LGBT⁶⁷. Des associations LGBT turques dénoncent au contraire une mesure d'ostracisme contre les personnes LGBT⁶⁸.

Le 9 novembre 2017, dans un discours télévisé, le président Recep Tayyip ERDOĞAN critique la municipalité du district de Nilufer de la ville de Bursa⁶⁹, tenue par le principal parti d'opposition - le Parti républicain du peuple (*Cumhuriyet Halk Partisi/CHP*) - pour avoir inclus des places réservées pour des personnes LGBT, de même que pour des femmes et des personnes en situation de handicap, dans un comité de quartier, en affirmant qu'une telle démarche est contraire aux valeurs nationales⁷⁰. Ce discours public du président ERDOĞAN apparaît comme l'un des premiers dans lequel il mentionne explicitement l'homosexualité, alors qu'il emploie plus usuellement des formulations plus larges de promotion des « valeurs traditionnelles »⁷¹.

En 2019, le ministre des Affaires intérieures Süleyman SOYLU fait plusieurs déclarations publiques anti-LGBTI⁷², tandis que le président du Conseil de l'Éducation supérieure Yekta SARAÇ déclare que le concept de « genre » n'est pas conforme aux valeurs de la Turquie⁷³.

Le climat et les discours islamo-conservateurs au sommet de l'État à l'encontre des minorités sexuelles ou de genre, sont alimentés par les déclarations de la présidence des Affaires religieuses (autrement appelée Diyanet) qui estime publiquement que « les *queer* sont des psychopathes »⁷⁴ dans une communication retransmise dans toutes les mosquées du pays le 5 juillet 2019⁷⁵. Ali ERBAŞ est l'imam qui préside la Direction des Affaires

⁶¹ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

⁶² ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

⁶³ Kaos GL, 15/04/2020, [url](#)

⁶⁴ Kaos GL, 15/04/2020, [url](#)

⁶⁵ Komitid, 27/03/2019, [url](#)

⁶⁶ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

⁶⁷ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

⁶⁸ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

⁶⁹ Pink News, 10/11/2017, [url](#)

⁷⁰ Pink News, 10/11/2017, [url](#) ; Human Rights Watch, 01/12/2017, [url](#)

⁷¹ Pink News, 10/11/2017, [url](#)

⁷² ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

⁷³ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

⁷⁴ Les Inrockuptibles, 25/10/2019 [url](#)

⁷⁵ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

religieuses de Turquie (Diyanet) qui administre pour l'Etat les mosquées et les personnes de la majorité musulmane sunnite de Turquie⁷⁶.

Le vendredi 24 avril 2020, pendant la crise de la pandémie de la Covid-19 et lors de son sermon d'ouverture du mois du Ramadan, Ali ERBAŞ appelle le peuple à « travailler ensemble contre l'homosexualité »⁷⁷. Il ajoute que « l'homosexualité a amené les maladies et la décadence » et appelle « les musulmans à combattre pour protéger le peuple d'un tel mal »⁷⁸. Il s'en suit diverses déclarations publiques de dénonciation de ces propos, notamment de la part des associations d'avocats défenseurs des droits d'Ankara, d'Izmir et de Diyarbakir⁷⁹. L'association des avocats d'Ankara dépose une plainte contre Ali ERBAŞ devant le Parquet du procureur en chef d'Ankara pour « provocation à la haine et à l'hostilité (selon l'article 216/2 du Code pénal)⁸⁰, mais le sermon du Diyanet suscite aussi des déclarations de soutien⁸¹. Ainsi, le lundi 27 avril 2020, le président Recep Tayyip ERDOĞAN apporte son soutien au sermon d'Ali ERBAŞ, en affirmant que celui-ci « a totalement raison » et que « toute attaque contre le chef du Diyanet est une attaque contre l'Etat »⁸². La ministre de la Famille, du Travail et des Services sociaux Zehra Zümrüt SELÇUK apporte également son soutien au sermon d'Ali ERBAŞ « au nom des valeurs religieuses pour protéger nos familles »⁸³. L'homme politique Ömer ÇELİK membre du parti présidentielle AKP estime que le chef du Diyanet « défend les valeurs de l'Islam » et que ses opposants font preuve d'une « mentalité fasciste »⁸⁴. Ce même lundi 27 avril 2020, le Parquet d'Ankara, avec le soutien public, sur les réseaux sociaux, du ministère de la Justice⁸⁵, ouvre une affaire judiciaire contre l'association des avocats d'Ankara, estimant que les condamnations des propos du chef du Diyanet et la plainte déposée par celle-ci devant ses services constituent au contraire « une insulte aux valeurs religieuses »⁸⁶ (selon l'article 216/3 du Code pénal)⁸⁷. De façon similaire, le 29 avril 2020⁸⁸, le parquet de Diyarbakir ouvre une affaire contre l'association des avocats de cette province. Les sites Internet des deux associations d'Ankara et Diyarbakir sont inaccessibles à partir du 28 avril 2020⁸⁹.

Le 7 mai 2020, le syndicat de la Confédération des employés du secteur public (*Kamu Emekçileri Sendikaları Konfederasyonu/KEKS*) publie une longue déclaration reprise en turc sur le site de l'association LGBTI turque Kaos GL⁹⁰, puis en anglais sur le site d'informations « LGBTI News Turkey »⁹¹ dénonçant les propos du chef du Diyanet Ali ERBAŞ, et ceux du Président de la République ERDOĞAN et de son gouvernement, comme contraires aux principes constitutionnels d'égalité (article 10 de la Constitution) et de laïcité de l'Etat⁹². En outre, la centrale syndicale KEKS estime que l'exercice des fonctions du Diyanet comme un outil idéologique du parti AKP pour remodeler la société selon des règles religieuses viole l'article 136 de la Constitution établissant les devoirs et responsabilités de cette instance, également selon le principe de laïcité⁹³.

Le 1^{er} mai 2020, le responsable pour l'Europe et l'Asie centrale de l'ONG internationale Human Rights Watch se dit extrêmement préoccupé par le fait que les représentants les plus

⁷⁶ Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁷⁷ Pink News, 28/04/2020, [url](#) ; Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁷⁸ Pink News, 28/04/2020, [url](#) ; Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁷⁹ Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁸⁰ Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁸¹ Pink News, 28/04/2020, [url](#)

⁸² Pink News, 28/04/2020, [url](#)

⁸³ The European Parliament's LGBTI Intergroupe, 07/05/2020, [url](#)

⁸⁴ Pink News, 28/04/2020, [url](#)

⁸⁵ Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁸⁶ Pink News, 28/04/2020, [url](#)

⁸⁷ Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁸⁸ The European Parliament's LGBTI Intergroupe, 07/05/2020, [url](#)

⁸⁹ Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁹⁰ Kaos GL, 07/05/2020, [url](#)

⁹¹ LGBTI News Turkey, 16/05/2020, [url](#)

⁹² Kaos GL, 07/05/2020, [url](#) ; LGBTI News Turkey, 16/05/2020, [url](#)

⁹³ Kaos GL, 07/05/2020, [url](#) ; LGBTI News Turkey, 16/05/2020, [url](#)

haut placés du gouvernement reprennent à leur compte le discours de haine du chef de la Direction des Affaires religieuses⁹⁴. Il se dit aussi inquiet des poursuites du Parquet contre les associations des avocats d'Ankara et de Diyarbakir⁹⁵. Le 7 mai 2020, 37 députés du Parlement européen, membres de « l'Intergroupe parlementaire LGBTI » dénoncent l'attitude anti-LGBTI des autorités turques dans cette affaire, dans une lettre ouverte adressée au Président de la République turque Recep Tayyip ERDOĞAN et au président de la Direction des Affaires religieuses Ali ERBAŞ⁹⁶. La Turquie étant un Etat engagé dans un processus d'association avec l'Union européenne et un membre du Conseil de l'Europe, les 37 députés européens leur demandent de ne pas propager de discours de haine, de suivre les principes de la Convention européenne des Droits de l'Homme ratifiés par la Turquie et de se conformer à la jurisprudence en la matière de la Cour européenne des Droits de l'Homme⁹⁷.

Contrairement au Président ERDOĞAN et son parti l'AKP, les deux partis d'opposition, le Parti républicain du peuple (*Cumhuriyet Halk Partisi/CHP*), de centre-gauche et laïque⁹⁸, et le Parti de la Paix et de la démocratie (BDP) – aujourd'hui remplacé par le Parti démocratique des peuples (*Halkların Demokratik Partisi/HDP*) – s'expriment depuis le début des années 2010 en faveur des droits de personnes LGBT et défendent l'idée que ceux-ci soient inscrits explicitement dans la Constitution⁹⁹. Le 24 juin 2018, le parti HDP présente ainsi comme candidat aux élections législatives dans la province d'Edirne Hasan ATIK, un militant des droits LGBTI ouvertement homosexuel mais qui échoue à se faire élire¹⁰⁰. Le 30 juin 2019, des municipalités de district gérées par l'opposition, dont celles de Kadiköy à Istanbul et de Datca dans le Sud-Ouest de la Turquie, communiquent par le réseau social Twitter des messages en faveur des droits des personnes LGBT¹⁰¹. Fin juin 2019 également, le nouveau maire d'Istanbul Ekrem IMAMOĞLU, membre du parti d'opposition CHP et dont l'élection contestée en mars 2019 est confirmée par le second scrutin municipal du 23 juin 2019¹⁰², déclare qu'il souhaite une municipalité « inclusive et participative » et qu'il ne compte « ni marginaliser, ni exclure personne en fonction de son mode de vie ou de son choix »¹⁰³. Durant l'année 2019 également, la députée d'Ankara au Parlement Filiz KERESTECIOĞLU du parti d'opposition HDP interroge le ministre de la Justice sur les conditions de détention et sur les traitements inhumains et dégradants subis par une femme transgenre incarcérée dans une prison pour hommes¹⁰⁴.

2.1.4. Violences et atteintes aux droits

Le 14 juillet 2015, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Droits de l'Homme émet un communiqué dans lequel il exprime ses profondes inquiétudes du fait des récentes attaques, des traitements discriminatoires et de l'incitation à la violence contre les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) en Turquie¹⁰⁵. Le communiqué de cette instance des Nations unies souligne notamment qu'au cours des deux semaines précédentes, les incidents signalés comprennent l'apparition à Ankara d'affiches encourageant le meurtre de personnes LGBT ; une violente attaque homophobe contre un groupe de jeunes homosexuels à Istanbul; ainsi que des viols, des voies de fait et des vols

⁹⁴ Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁹⁵ Human Rights Watch, 01/05/2020, [url](#)

⁹⁶ The European Parliament's LGBTI Intergroupe, 07/05/2020, [url](#)

⁹⁷ The European Parliament's LGBTI Intergroupe, 07/05/2020, [url](#)

⁹⁸ L'Orient-Le Jour, 28/07/2018, [url](#)

⁹⁹ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#) ; Têtu, 15/11/2016, [url](#)

¹⁰⁰ Komitid, 30/05/2018, [url](#) ; ILGA Europe, pp.118-119, 2019, [url](#)

¹⁰¹ France 24, 01/07/2019, [url](#)

¹⁰² Le Figaro, 24/06/2019, [url](#)

¹⁰³ France 24, 01/07/2019, [url](#)

¹⁰⁴ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

¹⁰⁵ Les Nations unies, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, 14/07/2015, [url](#) ; Pink News, 14/07/2015, [url](#)

qualifiés contre Kemal ÖRDEK, défenseur des droits humains et fondateur de l'Association de santé sexuelle et des droits humains « Parapluie rouge »¹⁰⁶.

Selon le Rapport 2016 de l'ECRI du Conseil de l'Europe sur la Turquie, 6,6% des personnes interrogées indiquent subir des violences au sein de leur propre famille au motif de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre¹⁰⁷. 67,4% des sondés disent avoir été victimes de discriminations au cours de leur scolarité, et 51,7% au cours de leurs études à l'université¹⁰⁸.

Le contexte de l'état d'urgence post-juillet 2016 entraîne des cas d'abus sexuels, de harcèlements ou de violences de la part des forces de l'ordre parmi les personnes homosexuelles ou transgenres¹⁰⁹ et un sentiment de peur parmi les organisations LGBTI dont nombre de militants choisissent alors d'intervenir en ligne sous pseudonymes¹¹⁰. Dans ce contexte, début août 2016, un jeune réfugié syrien homosexuel, dénommé Wisam SANKARA¹¹¹, est retrouvé décapité dans les rues d'Istanbul¹¹².

Selon le Rapport 2017 du Home Office du Royaume-Uni, « Country Policy and Information Note. Turkey: Sexual orientation and gender identity », s'appuyant sur le Rapport 2016 « Human Rights Practices » du Département d'Etat des Etats-Unis, « Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) sont confrontées à des menaces, des discriminations et des violences » en Turquie¹¹³. Le Rapport « Freedom in the World 2020 » sur la Turquie de l'ONG Freedom House publié début 2020, comme le Rapport « Human Rights Report 2019 » du Département d'Etat des Etats-Unis publié en mars 2020 relèvent la permanence des violences contre les personnes LGBTI en Turquie, comme une caractéristique générale du pays¹¹⁴. Ce dernier rapport, se fondant sur les déclarations de l'association LGBT turque Kaos GL relate des agressions physiques et des assassinats de personnes LGBTI survenus en 2019 en Turquie, ciblant particulièrement les personnes transgenres¹¹⁵.

Le 20 novembre 2015, l'agence de presse indépendante turque Bianet estime que depuis 2008, 1 933 personnes transgenres sont assassinées dans le pays¹¹⁶. Le 8 août 2016, le corps d'Hande KADER jeune femme transgenre, prostituée et figure visible en juin 2015 de la Marche LGBT d'Istanbul interdite, est retrouvé intégralement brûlé¹¹⁷. Un rapport de 2018 co-écrit par des associations LGBT des différents pays des Balkans occidentaux et de Turquie sur la situation spécifique des personnes transgenres, classe la Turquie comme le pays d'Europe où a lieu le plus grand nombre de meurtres de haine à caractère transphobe, le pays occupant la neuvième place à l'échelle mondiale pour ce motif¹¹⁸. Le dernier rapport annuel d'ILGA Europe publié le 3 février 2020 recense notamment pour l'année 2019 les meurtres de plusieurs femmes transgenres (à Izmir en janvier 2019 par un agent de police ; à Antalya en mai à domicile ; à Afyonkarahisar en juin à domicile) et d'autres agressions physiques graves¹¹⁹.

¹⁰⁶ Les Nations unies, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, 14/07/2015, [url](#) ; Pink News, 14/07/2015, [url](#)

¹⁰⁷ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#)

¹⁰⁸ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#)

¹⁰⁹ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

¹¹⁰ LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

¹¹¹ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

¹¹² Têtu, 18/08/2016, [url](#)

¹¹³ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

¹¹⁴ Freedom House, 2020, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020, p.2 (« Executive Summary »), [url](#)

¹¹⁵ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/202, pp.64-65, [url](#)

¹¹⁶ Bianet, 20/11/2015, [url](#) ; Têtu, 18/08/2016, [url](#)

¹¹⁷ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Têtu, 18/08/2016, [url](#)

¹¹⁸ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

¹¹⁹ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

Du fait du contexte de discriminations sociales, les atteintes aux droits subies par les personnes LGBTI, notamment les personnes transgenres¹²⁰, , concernent également des obstacles à l'embauche sur le marché du travail. Les employeurs utilisent des dispositions qui les autorisent à sanctionner des pratiques de « non chasteté » pour cibler des personnes LGBTI¹²¹. Les discriminations à l'emploi des personnes LGBTI concernent notamment les emplois publics¹²². Selon des propos d'Ayşe PANUŞ membre de la commission LGBTI d'Eğitim-Sen, syndicat des travailleurs de l'Éducation et de la Science, repris par l'association LGBTI turque Kaos GL en mars 2017, la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016 fait ressurgir des tendances existantes à l'homophobie et à la transphobie contre les fonctionnaires LGBTI syndiqués, dans un contexte de « violence nationaliste, religieuse, conservatrice et militariste » qui fait suite à la déclaration de l'état d'urgence le 20 juillet 2016¹²³. Les fonctionnaires LGBTI sont visés par des menaces ciblées par voie de presse et font particulièrement l'objet de mesures de suspensions et de limogeages de leur postes de travail prévues par les décrets gouvernementaux, sans même recevoir le soutien de leurs syndicats professionnels¹²⁴. ILGA Europe rapporte le cas d'un officier de police limogé en 2013 par le ministère de l'Intérieur en raison de son homosexualité : le tribunal de première instance juge ce limogeage illégal mais en février 2019 le Conseil d'État casse le jugement, avançant que selon la loi sur les agents publics, les agents de police ne peuvent pas être engagés dans des « relations honteuses », alors même qu'aucune loi ne qualifie comme telles les relations sexuelles ou affectives entre personnes de même sexe¹²⁵. L'agent de police visé fait appel devant la Cour constitutionnelle et l'affaire est encore en cours¹²⁶.

Les difficultés d'accès au marché du travail ont aussi pour conséquences des limitations à la couverture maladie rendant difficile d'obtenir des traitements contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)¹²⁷. Les personnes LGBTI, et notamment les personnes transgenres¹²⁸, sont souvent confrontées à des difficultés dans l'accès au système de soins et des attitudes discriminatoires par le personnel hospitalier¹²⁹.

Des sources diverses rapportent des pratiques discriminatoires dans l'accès au logement à l'encontre des personnes LGBTI, et notamment transgenres¹³⁰, telles que des refus d'accès à des logements locatifs par les propriétaires ou des tarifications plus élevées¹³¹. Dans son dernier rapport annuel publié début février 2020, l'ONG ILGA Europe souligne d'importantes discriminations dans l'accès aux biens et services touchant particulièrement les femmes transgenres¹³².

Pendant la crise sanitaire de la pandémie de la Covid-19 au printemps 2020, les discriminations s'accroissent contre les personnes LGBTI+, notamment les réfugiés LGBTI+ qui n'ont notamment accès ni aux masques de protection, ni à une couverture de base d'assurance maladie¹³³. Alors qu'un des rares sites où les réfugiés LGBTI+ trouvent habituellement à travailler sont les bars, beaucoup se retrouvent au chômage du fait de la fermeture prolongée des débits de boissons parmi les mesures sanitaires de confinement¹³⁴.

¹²⁰ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

¹²¹ États-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

¹²² LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#) ; ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

¹²³ LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#)

¹²⁴ LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#)

¹²⁵ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

¹²⁶ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

¹²⁷ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; États-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

¹²⁸ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

¹²⁹ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; États-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

¹³⁰ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

¹³¹ États-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

¹³² ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

¹³³ Bianet, 21/05/2020, [url](#)

¹³⁴ Bianet, 21/05/2020, [url](#)

2.2. Visibilité des minorités sexuelles et de genre

2.2.1. Lieux de rencontre

Le guide en ligne « Spartacus Going Out », publication internationale couramment consultée par les communautés LGBTI, indique la présence de lieux de rencontres communautaires dans les villes d'Alanya, Ankara, Antalya, Bodrum, Istanbul, Izmir et Kudası¹³⁵.

La ville d'Istanbul, qui abrite 20% des habitants du pays¹³⁶, est présentée par le guide Spartacus comme une métropole ayant « une scène gay active », même si « elle est, comme le reste du pays fortement influencée par l'Islam »¹³⁷. S'il existe des « homosexuels émancipés » dans la ville, la plupart cherchent toutefois à rester « très discrets dans les lieux publics »¹³⁸. Nonobstant la situation politique dans le pays, Istanbul est réputée pour accueillir de nombreux lieux d'expressions queers¹³⁹. Le guide Spartacus recense pour cette ville une vingtaine d'établissements à caractère communautaire LGBT de diverses natures, la plupart dans le quartier de la Place Taksim et de la Rue Istiklal¹⁴⁰ : bars, restaurants, clubs de danse, sex-clubs, accueillant surtout une clientèle homosexuelle masculine mais certains accueillant aussi ou en particulier des lesbiennes ou des personnes transgenres¹⁴¹. Les bars de la communauté LGBT d'Istanbul se trouvent aussi dans le quartier Beyoğlu, non loin de l'avenue Istiklal¹⁴². Istanbul compte également des locaux associatifs LGBTI qui servent de lieux de rencontre et d'échanges de paroles, mis à disposition par des mairies de quartiers, comme à Şişli¹⁴³. Un article de reportage du magazine français « Les Inrockuptibles » d'octobre 2019 pointe toutefois que les bars LGBTI « ferment les uns après les autres » mais que l'établissement « Le Bigudi », ancien bar lesbien reconverti en « *queer* bar » se maintient comme un « refuge de la fête *queer* en Turquie »¹⁴⁴.

A contrario, le Guide Spartacus ne recense qu'un bar communautaire LGBT à Ankara, la capitale¹⁴⁵.

De façon similaire, dans les villes balnéaires touristiques d'Alanya¹⁴⁶, Antalya¹⁴⁷, Bodrum¹⁴⁸, Izmir¹⁴⁹ et Kusadasi¹⁵⁰, le guide « Spartacus » recense à chaque fois un seul bar accueillant essentiellement la clientèle LGBT notamment homosexuelle masculine (ou a minima ouvert à une telle clientèle).

2.2.2. Associations

En Turquie, le droit d'exercer la liberté d'association est garanti par l'article 33 de la Constitution¹⁵¹. Ce droit est également régi par le Code civil, la loi relative aux associations

¹³⁵ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#)

¹³⁶ Komitid, 27/03/2019, [url](#)

¹³⁷ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « istanbul/Estambul », s. d., [url](#)

¹³⁸ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « istanbul/Estambul », s. d., [url](#)

¹³⁹ Komitid, 27/03/2019, [url](#)

¹⁴⁰ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « istanbul/Estambul », s. d., [url](#)

¹⁴¹ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « istanbul/Estambul », s. d., [url](#)

¹⁴² L'Orient-Le Jour, 28/07/2018, [url](#)

¹⁴³ Komitid, 27/03/2019, [url](#)

¹⁴⁴ Les Inrockuptibles, 25/10/2019 [url](#)

¹⁴⁵ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « Ankara », s. d., [url](#)

¹⁴⁶ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « Alanya », s. d., [url](#)

¹⁴⁷ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « Antalya », s. d., [url](#)

¹⁴⁸ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « Bodrum », s. d., [url](#)

¹⁴⁹ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « Izmir », s. d., [url](#)

¹⁵⁰ Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », Page « Kusadasi », s. d., [url](#)

¹⁵¹ République de Turquie, Cour constitutionnelle de la République de Turquie, « Constitution of the Republic of Turkey », s. d., [url](#) ; En son article 33, la Constitution garantit la liberté d'association en ces termes: « *Toute personne a le droit de former une association, d'en devenir membre ou de la quitter sans autorisation préalable.* »

et la loi relative aux fondations qui sont les principaux textes législatifs régissant la liberté d'association, tandis que la loi relative aux réunions et manifestations publiques réglemente la liberté de réunion¹⁵². Toutefois, des associations LGBTI et les associations d'avocats défendant les droits humains¹⁵³ rapportent que le gouvernement les soumet à des audits réguliers et détaillés de leurs comptes afin de créer des charges administratives sous la menace de possibles amendes d'un montant élevé¹⁵⁴. Les associations LGBTI rencontrent également des difficultés à trouver des lieux pour installer leurs bureaux du fait des pratiques discriminatoires exercées par les propriétaires de locaux¹⁵⁵. Le Mouvement du parc de Gezi de 2013 entraîne une effervescence associative sur les questions LGBTI : en janvier 2015, un bilan établi pour l'année 2014 fait apparaître un développement du maillage local et régional des associations LGBTI en Turquie¹⁵⁶. En dépit des interdictions et des stigmatisations par le gouvernement, la communauté LGBT de Turquie apparaît comme « bien organisée et militante » pour défendre ses droits au sein d'une société majoritairement conservatrice¹⁵⁷.

Le média « **LGBTI News Turkey** » en ligne est une des organisations visibles de la communauté LGBTI+ en Turquie¹⁵⁸. Il publie depuis août 2013 des informations en anglais, notamment des traductions de sources journalistiques, militantes ou académiques, sur les questions LGBTI en Turquie¹⁵⁹. Ce média recense sur son site 47 organisations LGBTI en Turquie¹⁶⁰. Certaines ont une portée nationale, d'autres une action essentiellement locale autour de leur ville d'ancrage territorial¹⁶¹. Certaines sont des associations de personnes transgenres, d'autres plus orientées vers des sous-groupes des communautés LGBTI+¹⁶². Certaines des organisations LGBTI+ turques sont liées à un parti politique ou un syndicat¹⁶³.

L'association turque « **Kaos GL** » (www.kaosgl.org), basée à Ankara et fondée en juillet 1994 comme émanation d'une association de défense des droits humains, apparaît comme l'une des plus actives du mouvement LGBT+ en Turquie¹⁶⁴. Le groupe Kaos GL publie le magazine Kaos GL depuis sa création¹⁶⁵. Depuis septembre 2000, Kaos GL organise des événements culturels, des réunions, des projections de films au Centre culturel de Kaos et tient la première bibliothèque LGBT¹⁶⁶. L'association tient aussi une permanence de rencontre hebdomadaire à Ankara¹⁶⁷ et fournit également des conseils et des services dans de nombreuses matières, des services sociaux à la psychologie, du droit aux réfugiés. Kaos GL, qui organise la Réunion internationale contre l'homophobie depuis 2006, est également le groupe fondateur et organisateur du Réseau régional contre l'homophobie, qui favorise l'échange d'expériences d'organisations locales contre l'homophobie travaillant dans les pays des Balkans, du Caucase et du Moyen-Orient¹⁶⁸. Sa page sur le réseau social Facebook est aujourd'hui suivie par 66 600 personnes environ¹⁶⁹. En février 2018, le fondateur de

Nul ne peut être contraint à devenir ou rester membre d'une association. La liberté d'association ne peut être restreinte par la loi que pour des motifs liés à la protection de la sécurité nationale et de l'ordre public, la prévention d'un crime ou la protection de la moralité et de la santé publique [...] ».

¹⁵² Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#)

¹⁵³ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

¹⁵⁴ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

¹⁵⁵ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

¹⁵⁶ LGBTI News Turkey, 30/01/2015, [url](#)

¹⁵⁷ L'Orient-Le Jour, 28/07/2018, [url](#)

¹⁵⁸ LGBTI News Turkey, « About », s.d., [url](#)

¹⁵⁹ LGBTI News Turkey, « About », s.d., [url](#)

¹⁶⁰ LGBTI News Turkey, « LGBTI Organizations in Turkey », s. d., [url](#)

¹⁶¹ LGBTI News Turkey, « LGBTI Organizations in Turkey », s. d., [url](#)

¹⁶² LGBTI News Turkey, « LGBTI Organizations in Turkey », s. d., [url](#)

¹⁶³ LGBTI News Turkey, « LGBTI Organizations in Turkey », s. d., [url](#)

¹⁶⁴ Kaos GL, « Kaos GL Derneği Sizi Çağırıyor! » (L'association Kaos GL vous appelle), s.d., [url](#)

¹⁶⁵ Kaos GL, « Kaos GL Derneği Sizi Çağırıyor! » (L'association Kaos GL vous appelle), s.d., [url](#)

¹⁶⁶ Kaos GL, « Kaos GL Derneği Sizi Çağırıyor! » (L'association Kaos GL vous appelle), s.d., [url](#)

¹⁶⁷ L'Orient-Le Jour, 28/07/2018, [url](#)

¹⁶⁸ Kaos GL, « Kaos GL Derneği Sizi Çağırıyor! » (L'association Kaos GL vous appelle), s.d., [url](#)

¹⁶⁹ Compte Facebook de l'association Kaos GL, s.d., [url](#)

l'association Kaos GL, Ali EROL, est arrêté et détenu pour une énième fois, en tant que militant des droits humains en Turquie¹⁷⁰.

L'association « **Pembe Hayat** » (www.pembehayat.org), fondée le 30 juin 2006 et basée à Ankara, se présente comme la première organisation turque de défense des droits des personnes transgenres¹⁷¹. Sa page sur le réseau social Facebook est aujourd'hui suivie par 12 872 personnes¹⁷².

En juin 2014 les deux associations LGBTI turques Kaos GL et Pembe Hayat (Pink Life) et le média LGBTI News Turkey basé à Istanbul collaborent avec l'ONG *International Gay & Lesbian Human Rights Commission (IGLHRC)*¹⁷³, basée à New York, pour rédiger conjointement le rapport provisoire relatif aux violations des droits de l'Homme commises à l'encontre des minorités sexuelles et de genre en Turquie¹⁷⁴ republié en novembre 2014 par l'ONG ILGA¹⁷⁵.

Le rapport associatif est soutenu également par les associations LGBTI turques suivantes¹⁷⁶ :

- À Ankara (outre Kaos GL et Pembe Hayat) : **ANKA LGBT** (www.facebook.com/AnkaLGBT);
- À Istanbul (outre LGBTI News Turkey) : **Lambda Istanbul** (<http://www.lambdaistanbul.org/s/>) qui compte par exemple, parmi ses diverses actions, des groupes de paroles pour les personnes âgées LGBTI¹⁷⁷ ; **Social Policies, Gender Identity, and Sexual Orientation Studies Association** (SPoD) (www.spod.org.tr/turkce/); **LİSTAG** (www.listag.wordpress.com/);
- À Izmir : **Siyah Pembe Üçgen** (www.facebook.com/siyahpembeucgenizmir);
- À Mersin : **Mersin LGBT 7 Renk** (www.facebook.com/MersinLgbt7Renk);
- À Antalya : **Pembe Caretta LGBT** (www.pembecarettagbtq.tumblr.com/);
- À Eskisehir : **MorEl Eskisehir LGBTI**, (www.moreleskisehir.blogspot.com.tr/).

Parmi les autres associations LGBTI+ actives de Turquie signalées sur le site LGBTI News Turkey, on relève aussi, à Ankara, le **Groupe de solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient**¹⁷⁸ créé en 1996 pour agir afin de garantir l'égalité de genre et l'éradication des LGBTI-phobies sur le campus et afin que le campus soit un « espace safe »¹⁷⁹. Dans l'Est du pays, à Diyarbakir, l'association LGBTI locale s'appelle « **KeSKeSoR Amed LGBTI initiative** »¹⁸⁰.

Des groupes LGBTI actifs sont également répertoriés à Adana et à Gaziantep¹⁸¹.

2.2.3. Manifestations

De manière générale, **entre 2003 et 2014**, la vie sociale et la liberté de rassemblement sont respectées en Turquie ; la tenue d'une première *Gay Pride* est ainsi autorisée en mars

¹⁷⁰ ILGA Europe, 23/02/2018, [url](#)

¹⁷¹ Pembe Hayat, « Hakkimizda » (A propos de nous), s.d., [url](#) ; ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

¹⁷² Compte Facebook de l'association Pembe Hayat, s.d., [url](#)

¹⁷³ *L'International Gay and Lesbian Human Rights Commission* ou IGLHRC, est une organisation internationale de défense des droits des personnes LGBT et séropositives dans le monde dont le siège est situé à New York, USA (site web : <http://iglhrc.org/>).

¹⁷⁴ Kaos GL, 17/06/2014, [url](#)

¹⁷⁵ ILGA, 11/2014 [url](#)

¹⁷⁶ ILGA, 11/2014 [url](#)

¹⁷⁷ Komitid, 27/03/2019, [url](#)

¹⁷⁸ Compte Facebook du Groupe de solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient, s. d., [url](#) ; ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#)

¹⁷⁹ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

¹⁸⁰ LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#)

¹⁸¹ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

2003 à Istanbul¹⁸². Ensuite, d'autres grandes villes, comme Ankara (depuis 2008), organisent leurs Marches des fiertés LGBT annuelles dont le nombre de participants s'accroît d'année en année¹⁸³. En outre, à Ankara, depuis 2011¹⁸⁴, une marche des fiertés LGBTI+ spéciale est aussi organisée annuellement au mois de mai par le Groupe de solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient¹⁸⁵.

En 2010, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe - qui comprend le ministre turc des Affaires étrangères - adopte à l'unanimité les « Recommandations LGBT » aux Etats-membres qui affirment que « les Etats membres devraient prendre les mesures appropriées aux niveaux national, régional et local pour garantir que le droit à la liberté de réunion pacifique peut être effectivement exercé, sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. »¹⁸⁶.

La *Gay Pride*, qui se déroule au mois de juin 2013 à Istanbul à la suite du mouvement du Parc Gezi connaît une affluence record de près de 100 000 participants, parmi lesquels figurent des membres du Parti populaire républicain (CHP) et du Parti de la paix et la démocratie (BDP) favorables à la cause des personnes LGBTI¹⁸⁷. Aucun incident significatif n'est signalé lors des *Gay Pride* organisées à Istanbul et dans d'autres villes du pays aux mois de juin 2013 comme de juin 2014¹⁸⁸. Les marches des fiertés de Turquie font alors figures de plus importantes marches des fiertés LGBTI+ de tout le Moyen-Orient¹⁸⁹. Toutefois, à la suite des manifestations de protestation du mouvement du Parc Gezi de 2013, les pouvoirs de police sont étendus afin d'utiliser la force contre les manifestants : les manifestations sur la Place Taksim, notamment LGBT, sont depuis lors interdites¹⁹⁰.

A Istanbul, depuis 2015, toutes les marches des fiertés LGBT sont globalement interdites et, de même que toutes les rassemblements LGBT, sont dispersées de façon violente par les autorités¹⁹¹. En juin 2015, la treizième édition de la gaypride d'Istanbul, prévue depuis des mois, est interdite par décret du gouvernement de Recep Tayyip ERDOĞAN quelques heures avant son départ, pour cause de concomitance avec le Ramadan¹⁹². Les forces de l'ordre repoussent les manifestants à coups de canons à eau, de gaz lacrymogène et de balles en caoutchouc¹⁹³. L'usage de la force par la police est qualifiée d'injustifiée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme¹⁹⁴. Les images diffusées par les agences de presse de la femme transgenre Hande KADER bloquant un véhicule de police et jetant sa chaussure en protestation et dont le geste est réprimé par des rafales de balles en caoutchouc, deviennent le symbole de la résistance LGBT en Turquie¹⁹⁵. Des journalistes de l'Agence France presse (AFP) sont blessés par des groupes nationalistes venus pour bloquer les manifestants¹⁹⁶.

¹⁸² Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#) ; Al Monitor, 15/12/2013, [url](#) ; Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#) ; France 24, 01/07/2019, [url](#)

¹⁸³ Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#) ; Al Monitor, 15/12/2013, [url](#)

¹⁸⁴ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

¹⁸⁵ Compte Facebook du Groupe de solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient, s. d., [url](#) ; ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#)

¹⁸⁶ Human Rights Watch, 01/12/2017, [url](#)

¹⁸⁷ Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#) ; Al Monitor, 15/12/2013, [url](#)

¹⁸⁸ Note DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015, [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; France 24, 01/07/2019, [url](#)

¹⁸⁹ ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#)

¹⁹⁰ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

¹⁹¹ ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#)

¹⁹² Les Nations unies, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, 14/07/2015, [url](#) ; Pink News, 14/07/2015, [url](#) ; Têtu, 18/08/2016, [url](#)

¹⁹³ Têtu, 18/08/2016, [url](#)

¹⁹⁴ Les Nations unies, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, 14/07/2015, [url](#) ; Pink News, 14/07/2015, [url](#)

¹⁹⁵ Têtu, 18/08/2016, [url](#)

¹⁹⁶ Têtu, 18/08/2016, [url](#)

Le 17 juin 2016, le Gouverneur d'Istanbul annonce que la marche des fiertés transgenres (prévue le 19 juin 2016) et la marche des fiertés LGBT (prévue le 26 juin 2016) sont interdites à Istanbul, sous couvert d'inquiétude pour la sécurité des gens, après une série de messages de haine reçus par les services de police¹⁹⁷. Le 19 juin 2016, la police anti-émeute entoure la Place Taksim afin d'empêcher la tenue du rassemblement « Trans Pride » réunissant environ 150 personnes¹⁹⁸. La police utilise des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc pour disperser l'attroupement et arrête deux personnes¹⁹⁹.

La marche des fiertés LGBTI d'Istanbul du dimanche 1^{er} juillet 2018 est interdite par les autorités pour la quatrième année consécutive²⁰⁰. Le gouverneur d'Istanbul justifie l'interdiction de la manifestation par le fait qu'il ne peut assurer la sécurité des participants²⁰¹. Le 29 juin 2018, les trois ONG internationales Amnesty International, ILGA Europe et All Out, dénoncent cette interdiction et se portent solidaires des ONG LGBTI+ de Turquie²⁰². Le jour même du dimanche 1^{er} juillet 2018, une manifestation LGBTI rassemble toutefois à proximité de la Place Taksim près d'un millier de participants²⁰³. Une centaine de personnes occupent préalablement les coins et extrémités de la Place Taksim et lisent un communiqué de presse dans lequel elles proclament leur droit d'exister et de marcher²⁰⁴. La rue Istiklal étant fermée par la police, les participants d'une manifestation non autorisée s'engagent dans une rue parallèle mais subissent aussitôt une répression violente de la part de la police²⁰⁵. Onze personnes sont alors arrêtées selon Amnesty International qui appelle aussitôt à leur libération immédiate²⁰⁶. Elles sont maintenues pendant 8 heures en garde à vue puis relâchées à 2 heures du matin²⁰⁷. Le jeune avocat des droits humains, représentant en 2016 du parti d'opposition HDP pour la province d'Istanbul²⁰⁸ et militant LGBT+ turc de l'association Kaos GL Levent PIŞKIN, membre honoraire du Barreau de Paris²⁰⁹, fait partie des personnes arrêtées par les forces de police le 1^{er} juillet 2018 et est violemment passé à tabac par celles-ci²¹⁰ : il boite ensuite pendant trois jours^{211,212}.

En juin 2019, le gouverneur d'Istanbul interdit la marche des fiertés LGBTI²¹³ pour la cinquième année consécutive²¹⁴. Amnesty International dénonce cette interdiction motivée au nom du maintien de l'ordre public²¹⁵. Le maire d'Istanbul Ekrem IMAMOĞLU, du parti d'opposition CHP, déclare qu'il souhaite une municipalité « inclusive et participative » mais n'autorise pas pour autant la manifestation LGBTI²¹⁶. Le dimanche 30 juin 2019, des milliers de personnes se rassemblent toutefois près de l'avenue Istiklal et de la Place Taksim²¹⁷. Pour disperser les participants de la marche des fiertés interdite, la police anti-émeute²¹⁸ fait usage de gaz lacrymogènes²¹⁹, ainsi que de coups de matraques, de canons

¹⁹⁷ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

¹⁹⁸ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

¹⁹⁹ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

²⁰⁰ 24 Heures, 01/07/2018, [url](#)

²⁰¹ 24 Heures, 01/07/2018, [url](#)

²⁰² ILGA Europe, 29/06/2018, [url](#)

²⁰³ 24 Heures, 01/07/2018, [url](#) ; Têtu, 05/07/2018, [url](#)

²⁰⁴ Têtu, 05/07/2018, [url](#)

²⁰⁵ 24 Heures, 01/07/2018, [url](#) ; Têtu, 05/07/2018, [url](#)

²⁰⁶ 24 Heures, 01/07/2018, [url](#) ; Têtu, 05/07/2018, [url](#) ; Les Inrockuptibles,», 23/07/2018, [url](#)

²⁰⁷ Têtu, 05/07/2018, [url](#)

²⁰⁸ Têtu, 15/11/2016, [url](#)

²⁰⁹ Kaos GL, 16/11/2016, [url](#)

²¹⁰ Têtu, 05/07/2018, [url](#)

²¹¹ Têtu, 05/07/2018, [url](#)

²¹² ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#)

²¹³ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²¹⁴ Pink News, 30/06/2019, [url](#) ; France 24, 01/07/2019, [url](#) ; ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#) ; ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²¹⁵ France 24, 01/07/2019, [url](#)

²¹⁶ France 24, 01/07/2019, [url](#)

²¹⁷ Pink News, 30/06/2019, [url](#) ; France 24, 01/07/2019, [url](#)

²¹⁸ France 24, 01/07/2019, [url](#)

²¹⁹ Pink News, 30/06/2019, [url](#) ; ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#)

à eau²²⁰ et de balles en caoutchouc²²¹. Cinq manifestants sont arrêtés²²². De façon similaire, le 24 août 2019, suite à l'interdiction de l'événement par le gouverneur du district de Kadiköy sur la rive asiatique d'Istanbul²²³, la police turque, équipée de canons à eau et de véhicules anti-émeutes, fait annuler l'événement sportif LGBTQ « Queer Olympix » avant même qu'il ne débute²²⁴, alors que 130 athlètes s'apprêtent à y participer²²⁵.

A **Ankara**, les événements publics de la communauté LGBT sont **interdits depuis novembre 2017**²²⁶. En effet, le 19 novembre 2017, dans le contexte de l'état d'urgence en vigueur²²⁷, et neuf jours après le discours anti-LGBTI du président Recep Tayyip ERDOGAN à la télévision²²⁸ (cf. 2), le gouverneur d'Ankara annonce dans un communiqué de presse que, depuis le 18 novembre 2017, afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques, la prévention du crime, la santé publique et la moralité, sont interdites dans son ressort territorial toutes les activités des organisations LGBTI, telles que les projections de films, les visionnages collectifs de films, les pièces de théâtres, les discussions, débats et expositions ayant un contenu LGBTI²²⁹. Selon lui, de tels contenus sont « socialement sensibles » et susceptibles de provoquer l'opposition d'un segment de la société contre un autre²³⁰. Le gouverneur d'Ankara dit se fonder sur les dispositions législatives relatives à la paix, la sécurité, l'intégrité physique et l'ordre public de la Loi sur l'administration provinciale et sur les dispositions législatives relatives aux rassemblements et aux manifestations ainsi qu'à l'état d'urgence²³¹. L'administration de l'Université technique du Moyen-Orient empêche elle aussi deux projections de films avec des thématiques LGBTI²³². Les associations Kaos GL et Pembe Hayat (Pink Life) réagissent publiquement ce même 19 novembre 2017 en qualifiant la mesure d'interdiction générale par le gouverneur d'Ankara « d'illégale, discriminatoire et arbitraire »²³³. Les deux organisations sus-mentionnées portent chacune plainte devant la juridiction administrative contre cette mesure d'interdiction²³⁴. L'ONG internationale Human Rights Watch dénonce également la décision administrative du gouverneur d'Ankara d'interdiction de toutes les manifestations LGBTI²³⁵.

Le 23 février 2018 les 4^{ème} et 13^{ème} cours administratives rejettent les recours des deux associations turques et maintiennent la décision générale d'interdiction du gouverneur d'Ankara²³⁶. L'état d'urgence prend fin en Turquie en juillet 2018 mais le gouverneur d'Ankara ne lève pas pour autant son interdiction à l'encontre de tous les événements

²²⁰ Pink News, 30/06/2019, [url](#)

²²¹ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²²² ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

²²³ La Presse, 24/08/2019, [url](#)

²²⁴ La Presse, 24/08/2019, [url](#) ; ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#)

²²⁵ La Presse, 24/08/2019, [url](#) ; ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²²⁶ LGBTI News Turkey, (1) 19/11/2017, [url](#) ; T.C. Ankara Valiliği, (Le Gouverneur d'Ankara de la République turque), 19/11/2017, [url](#) ; ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#) ; ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²²⁷ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²²⁸ Human Rights Watch, 01/12/2017, [url](#)

²²⁹ LGBTI News Turkey, (1) 19/11/2017, [url](#) ; T.C. Ankara Valiliği, (Le Gouverneur d'Ankara de la République turque), 19/11/2017, [url](#) ; Human Rights Watch, 01/12/2017, [url](#)

²³⁰ LGBTI News Turkey, (1) 19/11/2017, [url](#) ; T.C. Ankara Valiliği, (Le Gouverneur d'Ankara de la République turque), 19/11/2017, [url](#)

²³¹ LGBTI News Turkey, (1) 19/11/2017, [url](#) ; T.C. Ankara Valiliği, (Le Gouverneur d'Ankara de la République turque), 19/11/2017, [url](#)

²³² ILGA Europe, 23/02/2018, [url](#)

²³³ LGBTI News Turkey, (2) 19/11/2017, [url](#)

²³⁴ ILGA Europe, 23/02/2018, [url](#) ; Human Rights Watch, 01/12/2017, [url](#)

²³⁵ Human Rights Watch, 01/12/2017, [url](#)

²³⁶ ILGA Europe, 23/02/2018, [url](#) ; ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

LGBTI+²³⁷. Au contraire, il renouvelle sa décision administrative d'interdiction le 3 octobre 2018²³⁸.

Le 19 avril 2019²³⁹, la Cour administrative d'appel d'Ankara²⁴⁰ annule cette interdiction²⁴¹, sur le motif que prise dans le contexte de l'état d'urgence, elle conduit à une restriction des droits et libertés illégale, de façon inconditionnelle, vague et disproportionnée²⁴².

Toutefois, le 6 mai 2019, le recteur de l'Université technique du Moyen-Orient d'Ankara, Mustafa VERŞAN KÖK²⁴³, personne nommée directement par le Président turc²⁴⁴, envoie un courrier électronique à tous les étudiants, diplômés et membres du personnel académique de l'université pour leur faire savoir qu'il interdit la tenue de la neuvième marche des fiertés LGBTI+ que le Groupe de solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient entend tenir le 10 mai 2019²⁴⁵. Ce 10 mai 2019, le campus est investi par la police anti-émeute qui pénètre aussi dans la bibliothèque et dans des salles de classe²⁴⁶. Les organisateurs qui tentent de faire une déclaration publique ainsi que les étudiants désireux de participer à la marche sont attaqués au moyen de gaz lacrymogène, de sprays au poivre et de balles en caoutchouc²⁴⁷. Deux dizaines d'étudiants et membres de l'université (22 selon des sources plus précises²⁴⁸) sont arrêtés²⁴⁹ puis relâchés dans la même journée²⁵⁰. Il s'en suit deux jours de manifestations de protestation à travers le campus par des étudiants brandissant le drapeau arc-en-ciel²⁵¹. Parmi les personnes détenues, 10 sont ensuite privées de leurs bourses d'études ou de leur prêts étudiants²⁵². Le 5 août 2019²⁵³, 19 personnes (18 étudiants et 1 membre de l'université²⁵⁴), parmi les 22 arrêtées en mai, sont accusées de « participation à un rassemblement illégal », suite à la Marche des fiertés du campus de l'Université technique du Moyen-Orient²⁵⁵ et de « résistance en dépit des avertissements » en vertu de l'article 2911 du Code pénal turc²⁵⁶. Le 7 novembre 2019, les ONG internationales Civil Rights Defenders, la Fédération internationale des Droits de l'Homme, Front Line Defenders et ILGA Europe font une déclaration commune pour demander la levée des toutes les charges pesant sur les 19 défenseurs des droits LGBTI+ avant leur procès prévu pour le 12 novembre 2019²⁵⁷. L'audience au tribunal de ladite affaire est finalement reportée au 12 mars 2020 mais les accusés sont passibles de jusqu'à 3 ans de prison s'ils sont reconnus coupables²⁵⁸.

Ailleurs, l'impact de la mesure administrative d'interdiction de tous événements LGBTI par le gouverneur d'Ankara en novembre 2017 dépasse les limites de la capitale²⁵⁹. Dans

²³⁷ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²³⁸ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²³⁹ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²⁴⁰ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁴¹ ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁴² ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²⁴³ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#) ; ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

²⁴⁴ ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#)

²⁴⁵ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#) ; ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁴⁶ ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#)

²⁴⁷ ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#)

²⁴⁸ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁴⁹ ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁵⁰ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²⁵¹ ILGA Europe, 20/06/2019, [url](#)

²⁵² ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁵³ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²⁵⁴ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²⁵⁵ ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#)

²⁵⁶ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²⁵⁷ ILGA Europe, 07/11/2019, [url](#)

²⁵⁸ LGBTI News Turkey, (2) 19/11/2017, [url](#)

²⁵⁹ ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#)

²⁵⁹ ILGA Europe, 23/02/2018, [url](#)

la foulée, le gouverneur du district de Beyoğlu interdit un festival queer et la police interrompt la projection d'un film LGBTI à Bursa²⁶⁰.

A **Izmir** aussi, le gouverneur interdit en juin 2019 la marche des fiertés LGBT²⁶¹ mais l'interdiction est suspendue quelques jours ensuite par la Justice²⁶². Toutefois, la police intervient quand même et arrête entre 16²⁶³ et 20 personnes²⁶⁴.

D'autres gouverneurs de régions interdisent également l'organisation et la tenue de marches des fiertés LGBT, notamment dans la province méridionale de Mersin ainsi que dans celle d'Antalya²⁶⁵ et de Gaziantep²⁶⁶. En 2019, la seule parade des fiertés qui a lieu dans toute la Turquie, en déjouant les interdictions, est celle organisée par des étudiants de l'Université Boğaziçi (Université du Bosphore), à Istanbul, le 17 avril²⁶⁷.

Le 19 février 2020, la commissaire du Conseil de l'Europe pour les Droits de l'Homme Dunja MIJATOVIĆ, dans son rapport faisant suite à sa visite en Turquie en juillet 2019, juge inacceptables les décisions d'interdiction généralisée pour des durées indéterminées de tout événement LGBTI, par les gouverneurs d'Ankara, Istanbul, Izmir, Antalya et Mersin, initialement justifiées par l'état d'urgence post-juillet 2016²⁶⁸. Jugeant ces décisions administratives contraires au droit à la liberté de réunion et d'association garantie par la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, elle demande leur levée immédiate²⁶⁹.

3. Attitude des autorités

3.1. Protection des forces de l'ordre

Selon l'association Kaos GL, reprise par le Rapport 2019 « Turkey – Human Rights Report » du Département d'Etat des Etats-Unis, l'absence de reconnaissance dans la loi de l'existence des personnes LGBTI, conduit à un défaut de protection des autorités turques à leur égard²⁷⁰.

Selon le communiqué du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme du 14 juillet 2015 relatif à la situation des personnes LGBT en Turquie, en cas d'attaque ciblant les personnes LGBT en Turquie, les officiers de police « minimisent l'attaque, utilisent un langage discriminatoire, tentent de dissuader la victime de porter plainte et ne la protègent pas de menaces supplémentaires venant des auteurs présumés »²⁷¹. Selon le Rapport 2017 du Home Office du Royaume-Uni, « Country Policy and Information Note. Turkey: Sexual orientation and gender identity », s'appuyant sur le Rapport 2016 « Human Rights Practices » du Département d'Etat des Etats-Unis, le gouvernement turc prend des mesures insuffisantes pour protéger les personnes LGBTI²⁷². Souvent la police ne procède pas à l'arrestation des personnes suspectées d'actes de violences contre des personnes LGBTI, notamment transgenres²⁷³. L'avocat activiste LGBT+ Levent PIŞKIN estime fin 2016

²⁶⁰ ILGA Europe, 23/02/2018, [url](#)

²⁶¹ France 24, 01/07/2019, [url](#)

²⁶² ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#) ; ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

²⁶³ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁶⁴ ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#)

²⁶⁵ France 24, 01/07/2019, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#) ; ILGA, 12/2019, p. 15, [url](#) ; ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

²⁶⁶ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁶⁷ ILGA Europe, 03/02/2020, [url](#)

²⁶⁸ Kaos GL, 20/02/2020, [url](#)

²⁶⁹ Kaos GL, 20/02/2020, [url](#)

²⁷⁰ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁷¹ Les Nations unies, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, 14/07/2015, [url](#) ; Pink News, 14/07/2015, [url](#)

²⁷² Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

²⁷³ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

que « La Turquie est un pays dans lequel il est difficile de vivre pour la communauté LGBTI, car elle ne s’y sent pas en sécurité et ne jouit d’aucune protection légale. »²⁷⁴. Le même Levent PIŞKIN estime, en juillet 2018, que « L’oppression envers notre communauté augmente de jour en jour »²⁷⁵.

Le défaut de protection des autorités turques envers les personnes LGBTI affecte aussi les demandeurs d’asile LGBTI, provenant notamment d’Iran, qui sont suivis par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) des Nations unies²⁷⁶. Parmi ces réfugiés LGBTI sur le sol turc, les personnes transgenres sont particulièrement exposées à la traite sexuelle commerciale²⁷⁷. Des organisations de défense des droits humains estiment que ces réfugiés LGBTI sont globalement confrontés à des formes de discrimination et d’hostilité, à la fois de la part des populations locales et des autorités turques, en raison même de leur appartenance à une minorité sexuelle ou de genre²⁷⁸.

Les organisations LGBTI turques estiment que l’état d’urgence du 20 juillet 2016, consécutif à la tentative de coup d’Etat du 15 juillet 2016, augmente le nombre de victimes de discriminations parmi les groupes désavantagés ou socialement marginalisés²⁷⁹. Le climat sécuritaire encourage l’arbitraire des forces de l’ordre bénéficiant *de facto* de l’impunité, y compris pour leurs attaques transphobes, biphobes ou homophobes²⁸⁰. Selon le guide en ligne « Spartacus Gay guide », en cas de violences ou de vols motivés par l’orientation sexuelle ou l’identité de genre des victimes, infligés par des groupes de personnes agissant en bandes organisées, la police répond rarement de façon adéquate, allant parfois jusqu’à faire porter la faute aux victimes voire à les harceler²⁸¹. Le harcèlement des personnes LGBTI par la police, notamment des personnes transgenres prostituées, est considéré par les observateurs comme étant « commun »²⁸² et est parfois assorti de pratiques de *racket* à leur encontre par les agents de police²⁸³. En 2018, la Cour constitutionnelle rend illégale la pratique des amendes administratives contre les personnes transgenres, jusque-là justifiée par les autorités de police par l’article 37 de la Loi sur les actes délictueux²⁸⁴. Toutefois, des agents de police continuent d’imposer de telles amendes courant 2018²⁸⁵ et de tels cas continuent à être rapportés pour l’année 2019²⁸⁶. Des cas de harcèlement par les agents de l’autorité publique à l’encontre de personnes transgenres sont aussi rapportés au sujet de détenus de prisons ou de visiteurs de détenus en prison²⁸⁷.

Les organisations LGBTI turques estiment aussi que les autorités turques agissent comme des agents de discriminations contre les personnes LGBTI, en violant l’article 10 de la Constitution relatif à l’égalité de traitement devant la loi²⁸⁸. Ainsi, lorsque le gouverneur d’Ankara interdit tout type d’événements LGBT dans son ressort territorial en novembre 2017, les organisations Kaos GL et Pembe Hayat (Pink Life) estiment qu’il s’agit d’une décision provoquant des violations de droits et « criminalisant l’existence LGBTI »²⁸⁹. Selon elles, la décision des autorités d’Ankara rend les actions des associations LGBTI inopérantes et légitime les violations de droits et les discriminations contre les personnes LGBTI.²⁹⁰

²⁷⁴ Têtu, 15/11/2016, [url](#)

²⁷⁵ Têtu, 05/07/2018, [url](#)

²⁷⁶ Etats-Unis d’Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁷⁷ Etats-Unis d’Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁷⁸ Etats-Unis d’Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁷⁹ LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#)

²⁸⁰ LGBTI News Turkey, 22/03/2017, [url](#)

²⁸¹ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d., [url](#)

²⁸² Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Freedom House, 2020, [url](#)

²⁸³ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

²⁸⁴ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

²⁸⁵ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

²⁸⁶ Etats-Unis d’Amérique, US Department of State, 11/03/2020, p.65, [url](#)

²⁸⁷ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

²⁸⁸ Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; LGBTI News Turkey, (2) 19/11/2017, [url](#)

²⁸⁹ LGBTI News Turkey, (2) 19/11/2017, [url](#)

²⁹⁰ LGBTI News Turkey, (2) 19/11/2017, [url](#)

Les marches LGBT étant interdites désormais dans la plupart des grandes villes du pays, les forces de l'ordre interviennent pour réprimer les rassemblements LGBT non autorisés²⁹¹. Ainsi le 1^{er} juillet 2018, la police tire des balles en caoutchouc dans la foule pour disperser les participants de la marche interdite d'Istanbul entre la Place Taksim et l'avenue Istiklal²⁹². Deux femmes, Damla et Meltem, qui se font photographier en s'embrassant devant les forces de police lors de la marche interdite de 2018 à Istanbul sont arrêtées au poste de police et subissent encore après la fin de leur garde à vue un harcèlement continu et intrusif, à caractère sexuel, de la part de représentants des autorités²⁹³.

3.2. Accès à la justice et application des lois

Durant son examen périodique universel devant le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies, la Turquie s'engage à assurer l'enquête, la poursuite judiciaire et la punition des violations graves des droits de l'homme motivées par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime²⁹⁴.

Toutefois, dans son communiqué du 14 juillet 2015, relatif à la situation des personnes LGBT en Turquie, le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme enjoint les autorités turques à « empêcher l'impunité pour ces violations des droits de l'Homme au moyen d'enquêtes et de poursuites rapides, efficaces, indépendantes et impartiales, conformément aux normes et critères de procès équitable »²⁹⁵.

Selon le Rapport 2016 de l'ECRI du Conseil de l'Europe, seulement 10% des victimes de discriminations pour motifs d'orientation sexuelle ou d'identité de genre portent plainte²⁹⁶. L'association Kaos-GL déclare que sur les 48 cas d'agressions physiques contre des personnes LGBTI qui lui sont rapportés pour l'année 2018, seulement 9 font l'objet d'une plainte aux autorités de police et sur ces 9 plaintes, une seule fait l'objet de l'ouverture d'une affaire pénale criminelle par un procureur²⁹⁷. Les personnes transgenres notamment n'ont pas confiance dans le système judiciaire²⁹⁸.

Lorsque des plaintes sont déposées, il est rapporté des cas fréquents où les procureurs ne poursuivent pas les auteurs de violences contre les personnes transgenres ou reconnaissent à ceux-ci des circonstances atténuantes pouvant justifier leurs actes²⁹⁹. Comme vu précédemment (cf. 1.), l'absence de protection légale explicite pour les personnes LGBT laisse impunis voire encourage les actes de violences et de discriminations³⁰⁰. Dans le même temps, certains articles du Code pénal tels que l'article 29 relatif à la « provocation non justifiée » permettent de protéger les auteurs de ces violences, y compris de meurtres, en reconnaissant des circonstances atténuantes réduisant les peines prononcées³⁰¹. Ainsi, en février 2014, un homme ayant tué une femme transgenre, est condamné à une peine de 18 ans de prison et non à la prison à vie, parce que le verdict considère comme une « provocation non justifiée » la qualité de « travesti » qui est attribuée à la victime³⁰². En 2019, les juges continuent à appliquer de telles réductions de peines pour les personnes reconnues coupables de meurtre de personnes

²⁹¹ 24 Heures, 01/07/2018, [url](#)

²⁹² 24 Heures, 01/07/2018, [url](#)

²⁹³ Les Introckuptibles, 23/07/2018, [url](#)

²⁹⁴ Les Nations unies, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, 14/07/2015, [url](#) ; Pink News, 14/07/2015, [url](#)

²⁹⁵ Les Nations unies, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, 14/07/2015, [url](#) ; Pink News, 14/07/2015, [url](#)

²⁹⁶ Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, 04/10/2016, [url](#)

²⁹⁷ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

²⁹⁸ ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

²⁹⁹ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

³⁰⁰ ILGA, 11/2014 [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

³⁰¹ ILGA, 11/2014 [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#) ; ERA – LGBTI, 19/06/2018, [url](#)

³⁰² ILGA, 11/2014 [url](#) ; Royaume-Uni, Home Office, 06/2017, [url](#)

LGBT, la « nature immorale » attribuée aux victimes étant considérée comme une « provocation non justifiée » qui sert de circonstance atténuante aux crimes commis³⁰³. Les Cours d'appel confirment systématiquement ces jugements de peines réduites prononcées par les tribunaux de première instance³⁰⁴.

³⁰³ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

³⁰⁴ Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, 11/03/2020 [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés entre le 11/05/2020 et le 15/06/2020.

Document DIDR

DIDR, « La situation des minorités sexuelles et de genre », Ofpra, 19/05/2015
https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/52_didr_turquie_la_situation_de_s_minorites_sexuelles_et_de_genre_ofpra_19052015.pdf

Texte juridique

République de Turquie, Cour constitutionnelle de la République de Turquie, « Constitution of the Republic of Turkey », (Constitution de la République turque de 1982 avec amendements en vigueur), s.d.
<https://www.anayasa.gov.tr/en/legislation/turkish-constitution/>

Organisations intergouvernementales

The European Parliament's LGBTI Intergroupe, « MEPs call out hate speech by high-level institutional representatives in Turkey », 07/05/2020
<https://lgbti-ep.eu/2020/05/07/meps-call-out-hate-speech-by-high-level-institutional-representatives-in-turkey/>

Conseil de l'Europe, « Etat des signatures et ratifications du traité 005 - Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales », m. à j. le 18/05/2020.
<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/005/signatures>

Conseil de l'Europe, European Commission against Racism and Intolerance, « Rapport de l'ECRI sur la Turquie (cinquième cycle de monitoring) », 04/10/2016
<https://rm.coe.int/cinquieme-rapport-sur-la-turquie/16808b5c82>

Les Nations unies, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, « Press briefing note on Turkey », 14/07/2015
<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16233&LangID=E>

UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, HCR/GIP/12/01, 23/10/2012
<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4>

Conseil de l'Europe, *La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe*, 12/2011
<https://rm.coe.int/la-discrimination-fondée-sur-l-orientation-sexuelle-et-l-identite-de-g/16807b8a8f>

United Nations Human Rights Council (HRC), « Ratification Status for Turkey », s.d.
https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=65&Lang=EN

Institutions nationales

Etats-Unis d'Amérique, US Department of State, « Turkey 2019 Human Rights Report », 11/03/2020

<https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/03/TURKEY-2019-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf>

Royaume-Uni, Home Office (Country Policy and Information Note). « Turkey: Sexual orientation and gender identity », 06/2017

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/619683/Turkey_-_SOGI_-_CPIN_-_v2_0_June_2017_.pdf

T.C. Ankara Valiliği, (Le Gouverneur d'Ankara de la République turque), « Yasaklama Kararına İlişkin Basın Duyurusu » (Communiqué de presse concernant la décision d'interdiction), 19/11/2017

<http://ankara.gov.tr/yasaklama-kararina-iliskin-basin-duyurusu-19112017>

Organisations non gouvernementales

ILGA Europe, « Joint Statement: End hate speech and targeted attacks against LGBTI people in Turkey », 08/05/2020

https://www.ILGA_Europe.org/resources/news/latest-news/joint-statement-end-hate-speech-and-targeted-attacks-against-lgbti-people

Kaos GL, « LGBTİ+ düşmanı politikaları ülkenin en kılcal damarlarına kadar taşımak laiklik ilkesine aykırıdır » (Propager des politiques anti-LGBTİ+ est contraire au caractère laïque de l'Etat), 07/05/2020

<https://www.kaosgl.org/haber/lgbti-dusmani-politikalari-ulkenin-en-kilcal-damarlarina-kadar-tasimak-laiklik-ilkesine-aykiridir>

Human Rights Watch, « Turkey: Criminal Case for Opposing Homophobic Speech », 01/05/2020

<https://www.hrw.org/news/2020/05/01/turkey-criminal-case-opposing-homophobic-speech>

Kaos GL, « Radio Television Supreme Council plans to censor Netflix! », 15/04/2020

<https://www.kaosgl.org/en/single-news/radio-television-supreme-council-plans-to-censor-netflix>

Kaos GL, « Commissioner for Human Rights: LGBTI bans are unacceptable and must be immediately discontinued », 20/02/2020

<https://www.kaosgl.org/en/single-news/commissioner-for-human-rights-lgbti-bans-are-unacceptable-and-must-be-immediately-discontinued>

ILGA Europe, « Annual Review 2020. Turkey » (covering the period of January to December 2019), 03/02/2020

https://www.ILGA_Europe.org/sites/default/files/2020/turkey.pdf

Freedom House, « Freedom in The World 2020. Turkey », 2020

<https://freedomhouse.org/country/turkey/freedom-world/2020>

ILGA Europe, « Rainbow Europe », 2020,

<https://rainbow-europe.org/#8664/0/0>

ILGA Europe, « Annual Review 2019 », « Turkey (covering the period of January to December 2018) », pp.118-119, 2019

https://www.ILGA_Europe.org/annualreview/2019

ILGA, « State-Sponsored Homophobia », 12/2019, p. 15.

https://ilga.org/downloads/ILGA_World_State_Sponsored_Homophobia_report_global_legislation_overview_update_December_2019.pdf

ILGA Europe, « Turkey: Charges against 19 LGBTI+ rights defenders must be dropped » 07/11/2019

https://www.ILGA_Europe.org/resources/news/latest-news/turkey-charges-against-19-lgbti-rights-defenders-must-be-dropped

ILGA Europe « Pride as a hopeful resistance », 20/06/2019

https://www.ILGA_Europe.org/blog/pride-hopeful-resistance

ILGA Europe, « Joint public Statement from Amnesty International, ILGA Europe and All Out », 29/06/2018

https://www.ILGA_Europe.org/resources/news/latest-news/joint-public-statement-istanbul-pride-2018

ERA – LGBTI, « Report on Legal Gender Recognition in the Western Balkans and Turkey », 19/06/2018

<http://www.lgbti-era.org/sites/default/files/pdfdocs/Report%20on%20Legal%20Gender%20Recognition%20in%20the%20Western%20Balkans%20and%20Turkey.pdf>

ILGA Europe, « Ankara ban on LGBTI events continues as Turkish courts reject NGO appeals », 23/02/2018

https://www.ILGA_Europe.org/resources/news/latest-news/ankara-ban-lgbti-events-continues

Human Rights Watch, « Turkey Squelching LGBT Events Bans Violate Human Rights », 01/12/2017

<https://www.hrw.org/news/2017/12/01/turkey-squelching-lgbt-events>

Kaos GL, « Paris Barosu, gözaltına alınan LGBTİ aktivisti avukat Levent Pişkin'i onursal üyesi ilan etti » (Le barreau de Paris a déclaré l'avocat militant LGBTI Levent Pişkin membre honoraire détenu), 16/11/2016

<https://www.kaosgl.org/haber/paris-barosursquondan-gozaltindaki-av-levent-piskinrsquo-onursal-uyelik>

ILGA, « Human Rights Violations of LGBT Individuals in Turkey. Submission to the United Nations Universal Periodic Review 21st Session of the Working Group on the UPR United Nations Human Rights Council [January – February 2015] », 11/2014

<https://ilga.org/wp-content/uploads/2016/02/Shadow-report-16.pdf>

Kaos GL, « Human Rights Violations of LGBT Individuals in Turkey. Submission to the United Nations Universal Periodic Review 21st Session of the Working Group on the UPR United Nations Human Rights Council [January – February 2015] », 17/06/2014

<https://www.kaosgl.org/en/single-news/human-rights-violations-of-lgbt-individuals-in-turkey-submitted-to-the-un>

Kaos GL, « Kaos GL Derneği Sizi Çağırıyor! » (L'association Kaos GL vous appelle), s.d.,

<http://www.kaosgldernegi.org/anasayfa.php>

Pembe Hayat (Pink Life), « Hakkimizda » (à propos de nous) ; s. d .

<http://www.pembehayat.org/hakkimizda/detay/3/biz-kimiz>

Médias

Capital (avec AFP), « Decathlon victime d'une campagne homophobe en Turquie », 06/06/2020

<https://www.capital.fr/economie-politique/decathlon-victime-dune-campagne-homophobe-en-turquie-1371916>

Bianet, « Mülteci LGBTİ+'lar "Pandemi"yi Anlatıyor: Korkarım Pandemi Bitecek Ama Ayrımcılık Sürecek » (Les réfugiés LGBTI+ disent "pandémie": j'ai peur que la pandémie se termine mais que la discrimination continue ensuite), 21/05/2020

<http://bianet.org/kadin/lgbti/224608-multeci-lgbti-lar-pandemi-yi-anlatiyor-korkarim-pandemi-bitecek-ama-ayrimcilik-surecek>

LGBTI News Turkey, « Propagating anti-LGBTI+ policies is against the principle of secularism », 16/05/2020

<https://lgbtinewsturkey.com/2020/05/16/propagating-anti-lgbti-policies-is-against-the-principle-of-secularism/>

Pink News « Turkish president Erdoğan backs Muslim cleric who claims 'evil' homosexuals spread disease: 'He's absolutely right' », 28/04/2020

<https://www.pinknews.co.uk/2020/04/28/turkey-president-recep-tayyip-erdogan-homophobia-cleric-ali-erbas-ramadan-muslim/>

Les Inrockuptibles, « Malgré la répression et l'homophobie, ce bar est le refuge de la fête queer en Turquie », 25/10/2019

<https://www.lesinrocks.com/2019/10/25/actualite/monde/malgre-la-repression-et-lhomophobie-ce-bar-est-le-refuge-de-la-fete-queer-en-turquie/>

La Presse, « Turquie : interdiction de la tenue des 'Queer Olympix' », 24/08/2019

<https://www.lapresse.ca/international/europe/201908/24/01-5238558-turquie-interdiction-de-la-tenue-des-queer-olympix-.php>

France 24, « À Istanbul, la Marche des fiertés dispersée par la police anti-émeute », 01/07/2019

<https://www.france24.com/fr/20190701-istanbul-marche-fiertes-lgbt-police-lacrymogene-interdiction-turquie>

Pink News, « Police launch tear gas at Istanbul Pride parade in Turkey », 30/06/2019,

<https://www.pinknews.co.uk/2019/06/30/police-launch-tear-gas-at-istanbul-pride-parade-in-turkey/>

Le Figaro, « Municipales en Turquie: Imamoglu fait chuter Erdogan à Istanbul », 24/06/2019

<https://www.lefigaro.fr/international/municipales-en-turquie-imamoglu-fait-chuter-erdogan-a-istanbul-20190623>

Komitid, « À Istanbul, les espaces LGBT+ tiraillés entre morosité et espoir », 27/03/2019

<https://www.komitid.fr/2019/03/27/a-istanbul-les-espaces-lgbt-tirailles-entre-morosite-et-espoir/>

L'Orient-Le Jour, « En Turquie, le (très) long combat des LGBT pour leurs droits », 28/07/2018

<https://www.lorientlejour.com/article/1127567/en-turquie-le-tres-long-combat-des-lgbt-pour-leurs-droits.html>

Les Inrockuptibles, « Arrêtées pour un baiser : le calvaire de la communauté LGBT en Turquie », 23/07/2018

<https://www.lesinrocks.com/2018/07/23/actualite/societe/arretees-pour-un-baiser-le-calvaire-de-la-communaute-lgbt-en-turquie/>

Têtu, « "Les policiers m'ont délibérément frappé" : un avocat turc raconte la Pride d'Istanbul », 05/07/2018

<https://tetu.com/2018/07/05/la-police-attaque-lavocat-turc-levent-piskin-pride-distanbul/>

24 Heures, « La Gay pride défie les autorités à Istanbul », 01/07/2018

<https://www.24heures.ch/monde/gay-pride-defie-autorites-istanbul/story/13123428>

Komitid, « Qui est Hasan Atik, candidat ouvertement gay aux législatives en Turquie ? », 30/05/2018

<https://www.komitid.fr/2018/05/30/hasan-atik-candidat-gay-legislatives-turquie/>

LGBTI News Turkey, « Kaos GL and Pink Life: Ankara governor's ban on LGBTI events illegal », (2) 19/11/2017

<https://lgbtinewsturkey.com/2017/11/19/kaos-gl-and-pink-life-ankara-governors-ban-on-lgbti-events-illegal/>

LGBTI News Turkey, « Official statement: Ankara governor's office bans LGBTI events », (1) 19/11/2017

<https://lgbtinewsturkey.com/2017/11/19/official-statement-ankara-governors-office-bans-lgbti-events/>

Pink News, « Turkish President slams gay representation as 'at odds with our values' », 10/11/2017

<https://www.pinknews.co.uk/2017/11/10/turkish-president-slams-gay-representation-as-at-odds-with-our-values/>

LGBTI News Turkey, « KaosGL: How does the state of emergency affect Turkey's LGBTIs? », 22/03/2017

<https://lgbtinewsturkey.com/2017/03/26/how-does-the-state-of-emergency-affect-turkeys-lgbtis/>

Têtu, « Erdogan arrête un militant gay figure de l'opposition », 15/11/2016

<https://tetu.com/2016/11/15/turquie-erdogan-opposition-lgbt/>

Têtu, « Hande Kader, l'héroïne de la Gay Pride retrouvée brûlée à Istanbul », 18/08/2016

<https://tetu.com/2016/08/18/hande-kader-brulee-istanbul/>

Bianet, « 2008'den Bu Yana 1933 Trans Öldürüldü » (Depuis 2008, 1 933 personnes transgenres ont été tuées), 20/11/2015

<http://bianet.org/bianet/lgbti/169417-2008-den-bu-yana-1933-trans-olduruldu>

Pink News, « UN 'deeply concerned' about anti-LGBT violence in Turkey », 14/07/2015

<https://www.pinknews.co.uk/2015/07/14/un-deeply-concerned-about-anti-lgbt-violence-in-turkey/>

LGBTI News Turkey, « LGBTI organizations assessed 2014 for the Rainbow », 30/01/2015

<https://lgbtinewsturkey.com/2015/01/30/lgbti-organizations-assessed-2014-for-the-rainbow/>

AI Monitor, « Turkey's LGBT community draws hope from Harvey Milk », 15/12/2013

<https://www.al-monitor.com/pulse/ar/originals/2013/12/turkey-lgbt-discrimination-legal-protection-public-awareness.html>

LGBTI News Turkey, « LGBTI Organizations in Turkey », s. d.
<https://lgbtinewsturkey.com/list-of-lgbti-organizations-in-turkey/>

LGBTI News Turkey, « About », s.d.
<https://lgbtinewsturkey.com/about/>

Réseaux sociaux

Compte Facebook du Groupe de solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient, « ODTÜ LGBTI+ Dayanışması », s. d.
<https://www.facebook.com/odtulgbti/>

Compte Facebook de l'association Kaos GL, s.d.
https://www.facebook.com/pg/KaosGL94/about/?ref=page_internal

Compte Facebook de l'association Pembe Hayat, s.d.
<https://www.facebook.com/www.pembehayat.org/>

Autres sources

Les principes de Jogjakarta, « Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre », 03/2007
http://www.yogyakartaprinciples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles_fr.pdf

Spartacus Going Out, « Gay Guide Turkey », s. d.,
<https://spartacus.gayguide.travel/goingout/europe/turkey>
-Page « Alanya », s.d.
<https://spartacus.gayguide.travel/goingout/europe/turkey/alanya/>
-Page « Ankara », s.d.
<https://spartacus.gayguide.travel/goingout/europe/turkey/ankara/>
-Page « Antalya », s.d.
<https://spartacus.gayguide.travel/goingout/europe/turkey/antalya/>
-Page « Bodrum », s.d.
<https://spartacus.gayguide.travel/goingout/europe/turkey/bodrum/>
-Page « istanbul/Estambul », s.d.
<https://spartacus.gayguide.travel/goingout/europe/turkey/istanbul-estambul/>
-Page « Izmir », s.d.
<https://spartacus.gayguide.travel/goingout/europe/turkey/izmir/>
-Page « Kusadasi », s.d.
<https://spartacus.gayguide.travel/goingout/europe/turkey/kusadasi/>